

Elections cantonales du 5 avril 2009: résultats en ligne sur www.ne.ch/vote

La chancellerie d'Etat communique:

Dans le cadre des élections cantonales du 5 avril 2009 au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, tous les résultats seront publiés en ligne sur le site Internet de la République et Canton de Neuchâtel à l'adresse www.ne.ch/vote.

Toutes les personnes intéressées par l'évolution du dépouillement pourront donc se renseigner à cette adresse. En outre, un important dispositif logistique sera installé au Château de Neuchâtel, salle des Chevaliers (aile nord): un écran géant projetera les résultats au fur et à mesure de leur arrivée et des ordinateurs seront à disposition des médias et des personnes intéressées. La salle des Chevaliers sera accessible au public dès 12 heures dimanche 5 avril.

Connaissance des résultats définitifs

Pour l'élection au Conseil d'Etat, les premiers résultats concernant les petites communes seront disponibles en début d'après-midi et le résultat final devrait être connu entre 16h00 et 17h00.

Pour l'élection au Grand Conseil, les premiers résultats devraient tomber entre 18h00 et 19h00 et le résultat définitif des candidats élus est attendu entre 23h00 et minuit.

Systèmes majoritaire et proportionnel

Pour rappel, l'élection au Conseil d'Etat se déroule selon le système majoritaire à deux tours, soit les cinq candidates et candidats obtenant le plus de suffrages sont élus et seuls comptent les suffrages nominatifs (pas de suffrages de liste et donc pas non plus de suffrages complémentaires). Le nombre de voix à attribuer est identique au nombre de sièges à pourvoir, soit cinq. Pour être élus au 1^{er} tour, les candidates et candidats doivent obtenir la majorité absolue, soit plus de la moitié du nombre total des bulletins valables.

L'élection au Grand Conseil se tient quant à elle selon le système de la représentation proportionnelle: les sièges sont d'abord attribués aux partis représentés par les candidates et candidats en proportion du total des suffrages obtenus avant de l'être nominativement en fonction des scores personnels. Les électrices et électeurs peuvent voter pour un nombre de candidats identique au nombre de sièges attribués à leur district (Neuchâtel: 36, Boudry: 26, Val-de-Travers: 8, Val-de-Ruz: 10, Le Locle: 9, La Chaux-de-Fonds: 26).

Second tour de l'élection au Conseil d'Etat

Un éventuel second tour pour l'élection au Conseil d'Etat se tiendra le dimanche 26 avril 2009. Seuls les candidates et candidats ayant obtenu au moins 5% des suffrages au premier tour pourront y prendre part. Dans ce cas, seule la majorité relative suffira et c'est uniquement le nombre de voix qui sera déterminant.

L'envoi du matériel de vote est prévu le 15 avril 2009.

Une logistique identique à celle du 5 avril sera mise en place dans la salle des Chevaliers.

Pour de plus amples renseignements :

**Séverine Despland, secrétaire générale de la chancellerie d'Etat, tél. 032 889 40 03 ;
Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.**

Neuchâtel, le 31 mars 2009